



## ARRETE N° 2022-125

### Arrêté portant permis de stationnement pour déménagement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu la demande de Madame GESNESTE Sonia domiciliée au 16 Grande Rue 37120 à Richelieu, en date du mercredi 07 décembre 2022, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 16 Grande Rue 37120 à Richelieu et au 03 Rue de l'Académie 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### ARRETE :

**Article 1er :** Le samedi 10 décembre 2022 de 09 heures à 19 heures, Madame GENESTE Sonia demeurant au 16 Grande Rue 37120 à Richelieu est autorisée à procéder au déménagement du 16 Grande Rue à Richelieu pour emménager au 03 Rue de l'Académie 37120 à Richelieu.

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : - Réserve de 3 places de stationnement devant le 16 Grande Rue pour un camion et une voiture,  
- Réserve de 3 places de stationnement devant le 03 Rue de l'Académie pour un camion et une voiture
- sécurité : Les piétons rendront le trottoir d'en face pendant le déménagement.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

**Article 4 :** Madame GENESTE Sonia occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 08/12/2022

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE

